

Le vingt-sept août deux mille dix-huit, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Éric PAURON, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du trois août deux mille dix-huit, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Présents :** Pierre Acosta, Philippe Bialais, Odile Choquet, Arielle Coulon, Audrey El Ibrik, Guy Godart, Eric Pauron, Céline Potier, Guillaume Regnaut, Maud Roget.

**Excusés :** Christelle Bouchedda (pouvoir à Philippe Bialais), Samuel Lemaille (pouvoir à Eric Pauron), Philippe Lemerre, Karine Tanguy (pouvoir à Odile Choquet).

**Secrétaire de séance :** Céline Potier

## **Ordre du jour :**

---

2018-023 Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles

2018-024 Taxe sur la consommation finale d'électricité : fixation du coefficient multiplicateur et du taux de reversement à la commune via la Métropole Européenne de Lille en 2019

Divers

## **A | Communications de Monsieur le Maire :**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant ne pas avoir reçu de remarque relative au compte-rendu de la séance de Conseil du 18 juin dernier, ce compte-rendu est donc considéré comme approuvé.

### ***Urbanisme – Nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU2)***

---

Monsieur le Maire souhaite commencer la séance par une information structurante pour la commune, qu'il a par ailleurs communiquée aux élus durant l'été.

Alors que la procédure d'adoption d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) au niveau de la MEL suit son cours, avec à venir une enquête publique dans toutes les communes de la MEL fin 2018, les avis de l'Etat (Préfet), de la chambre d'agriculture, de la commission environnementale et de la chambre de commerce ont été rendus courant juin.

Le Préfet, plus qu'un avis, a formulé des injonctions, en particulier concernant la préservation de la ressource en eau de la métropole : 40% de notre eau étant produite par les champs captants du sud de la métropole, les contraintes en matière de construction ne se limitent pas aux zones les plus vulnérables, mais à l'ensemble des zones AAC, quel que soit l'indice de vulnérabilité associé.

Erquinghem le Sec est en grande partie située sur les champs captants.

Les conséquences pour le PLU2 communal sont mineures, le terrain positionné en AUDM (à urbaniser différé), en face du terrain de foot, est peu concerné.

Conjugué à la bande non constructible de 110m liée à la ligne électrique moyenne tension, l'impact pour l'avenir de la commune est très fort : au-delà du PLU2, il n'y aura plus de zone d'extension urbaine possible, tout le bâti actuel se trouve sur les champs captants, et contraint à l'est par la ligne électrique. Et il sera compliqué pour un village pavillonnaire de se reconstruire sur lui-même pour densifier l'habitat.

Monsieur le Maire précise que les projets en cours ne sont pas concernés par ces restrictions...

Il indique que le développement du village atteindra ses limites avec l'exécution du PLU2 : cela peut être considéré comme une menace pour son existence même, à terme, ou bien comme une opportunité pour la préservation de son cadre de vie et de son activité agricole. Avec de vrais questionnements quant au maintien de sa population et sa survie budgétaire.

Monsieur le Maire considère que c'est à l'échelle de la métropole que l'habitat et le développement économique doivent être définis, l'échelle de la commune, dans ces domaines, présente ses limites. Mais elle reste bien la plus appropriée pour le service apporté à ses habitants et les échanges de proximité proposés.

## *Sécurité*

---

Monsieur le Maire fait part de son indignation face au vol du défibrillateur situé place de la mairie, durant le week-end des 5 et 6 août derniers. La commune va s'équiper d'un nouvel appareil, la bêtise de certains ne devant pas empêcher de sauver des vies.

## *Point d'avancement des projets communaux*

---

Monsieur le Maire fait ensuite un point d'avancement des principaux projets communaux :

- **Enfouissement des réseaux** : Le branchement des habitations par Orange a été réalisé en juin, et les derniers poteaux en béton et en bois ont été enlevés.  
Les finitions d'enrobés restent à réaliser afin de pouvoir procéder à la réception du chantier, en septembre.
- **Marquage, rue du Cornet** : dépendant de la fin des travaux d'enfouissement des réseaux, les travaux devraient être réalisés par la MEL à l'automne.
- **Eglise** : Le planning annoncé par le maître verrier prévoit l'achèvement des travaux pour la Toussaint. Les travaux de peinture restants peuvent continuer durant la phase de restauration des vitraux.
- **Nouveau lotissement** : Monsieur le Maire a signé le permis de construire du macro lot.  
Une réunion publique préalable à la commercialisation des logements côté route de Fournes a été proposée aux Erquinghemois le jeudi 28 juin.  
Les travaux de viabilisation des lots libres et du macro lot se dérouleront à compter de septembre.
- **Ferme communale – micro crèche** : Les travaux sont terminés, la PMI a donné son agrément. Monsieur le Maire a pris un arrêté validant la création de ce nouvel ERP (Etablissement Recevant du public).  
La micro crèche ouvrira le jeudi 30 août. L'effectif n'est pas complet, des inscriptions sont toujours possibles.

## **B | Arrêtés municipaux pris depuis la dernière séance du Conseil Municipal :**

---

Monsieur le Maire présente ensuite les arrêtés municipaux pris depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

### *Urbanisme*

---

**2018-039** : PC 059 201 18 B0005, M. Matthieu DERHILLE, rue du Cornet - construction d'un carport

**2018-040** : PC 059 201 18 B0003, LOGER HABITAT, route de Fournes - construction de 11 logements

**2018-042** : DP 059 201 18 B0011, M. Damien JOUSSE, rue du Cornet - transformation d'un garage en chambre

**2018-045** : PA 059 201 17 B0001 T02, SNC ERQUINGHEM LES PLAINES, allée des Aubépines / route de Fournes - transfert de permis d'aménager (lotissement)

**2018-049** : PC 059 201 18 B0003 T01, SNC ERQUINGHEM LES PLAINES, allée des Aubépines / route de Fournes - transfert de permis de construire (macro lot)

### *Police municipale*

---

**2018-044** : Autorisation d'ouverture au public de la micro-crèche « Pomme et Pêche » - ERP 5<sup>ème</sup> catégorie

## **C | Délibérations :**

---

Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour.

### *2018-023 Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles*

---

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant ; il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe les élus qu'un agent, ayant le grade d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, souhaite réduire son temps de travail. De plus, le retour à la semaine de quatre jours à la rentrée de septembre 2018 va nécessiter une présence réduite des agents communaux travaillant à l'école.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 16,63 heures par semaine.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi sont inscrits au budget communal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette délibération à l'unanimité.**

## *2018-024 Taxe sur la consommation finale d'électricité : fixation du coefficient multiplicateur et du taux de reversement à la commune via la Métropole Européenne de Lille en 2019*

---

Le 10 février 2017, la Métropole Européenne de Lille (MEL) avait adopté par la délibération 17C0037 la procédure de retrait de la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL) de sa compétence «distribution d'électricité» au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018. A cette date la MEL aurait dû reprendre cette compétence.

Cependant, pour des raisons administratives, ce retrait est reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Aussi en 2018 comme en 2017, la FEAL perçoit et reverse la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) aux 10 communes de la MEL adhérentes à la FEAL, dont Erquinghem le Sec. Elle applique :

- Un coefficient multiplicateur maximal unique de la taxe fixé à 8.
- Un reversement aux communes concernées de 99 % du produit de la taxe perçue sur leurs territoires.

Par la délibération 18C0238 du 15 juin 2018, la MEL a décidé d'appliquer en 2019, un coefficient multiplicateur et un taux de reversement identiques à ceux de la FEAL en 2018, aux 10 communes de la MEL concernées, dont Erquinghem-le-Sec.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre une délibération concordante à celle du 15 juin 2018 de la MEL (18C0238) concernant la TCFE de 2019, en validant le coefficient multiplicateur unique de la taxe fixé à 8 et un reversement aux communes concernées de 99 % du produit de la taxe perçue sur leur territoire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire invite les élus à apporter des informations à l'assemblée :

Mme Arielle Coulon rappelle qu'un concours de dessin ayant pour thème « Dessine ton Erquinghem le Sec » a été lancé mi-juillet pour tous les jeunes Erquinghemois âgés de 4 à 18 ans. Le règlement est disponible en mairie et sur le site internet de la Commune.

Elle annonce également aux membres du Conseil que le spectacle retenu pour les Belles sorties 2019 (dispositif proposé chaque année par la MEL pour les communes de moins de 15000 habitants qui le souhaitent) sera « Peut-on frire de tout ? », conférence humoristique pour tout public.

Pour rappel, le spectacle des Belles sorties 2018 « Cabaret Express » du Prato aura lieu le 9 novembre 2018.

Monsieur le Maire rappelle l'agenda communal des prochaines semaines et lève la séance.

## **Rappel de l'agenda communal :**

---

- 7 sept : Conférence « Ces végétaux qui soignent » - 20h30 à la Maison du Temps Libre - NATURE  
8 sept : Inscriptions ACSE - 9h30 / 11h30 à la Maison du Temps Libre  
9 sept : Balade « Cueillette » sur la voie verte - 14h45 face au Centre équestre - NATURE  
22 & 23 sept : Fête du village  
20 oct : Repas ACSE  
9 nov : Cabaret Express du Prato (Belles Sorties)

**Pierre ACOSTA**

**Philippe BIALAIS**

**Odile CHOQUET**

**Arielle COULON**

**Audrey EL IBRIK**

**Guy GODART**

**Eric PAURON**

**Céline POTIER**

**Guillaume REGNAUT**

**Maud ROGET**